

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
désignation du président et des membres de la Commission d'avis  
sur les écoles de devoirs**

A.Gt 26-05-2005

M.B. 20-07-2005

**Modifications:**

A.Gt 17-01-2006 - M.B. 07-03-2006

A.Gt 14-11-2006 - M.B. 30-01-2007

A.Gt 20-04-2007 - M.B. 03-07-2007

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs, notamment son article 28;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juin 2004 déterminant certaines modalités d'application du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs, notamment son article 11;

Considérant les candidatures reçues,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Est désigné en qualité de président de la Commission d'avis sur les écoles de devoirs :

- M. Philippe Gossuin.

**Modifié par A.Gt 14-11-2006. A.Gt 20-04-2007**

**Article 2.** - Sont désignés membres de la Commission d'avis sur les écoles de devoirs :

1<sup>o</sup> En qualité de représentants des écoles de devoirs, proposés par la Fédération communautaire, dont au moins un représentant par Coordination régionale reconnue en vertu de l'article 8, et représentatifs de la pluralité des associations reconnues dans le cadre du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs :

- *Pour la Coordination régionale de Namur* : M. Charles Hutlet, membre effectif et Mme Brigitte Lambot, membre suppléant;

- *Pour la Coordination régionale du Hainaut* : Mme Catherine Marbaix, membre effectif et Mme Caroline Salvatori, [modifié par A.Gt 20-04-2007] membre suppléant;

- *Pour la Coordination régionale de Bruxelles* : Mme Véronique Marissal, membre effectif et M. Francis Mairesse, membre suppléant;

- *Pour la Coordination régionale du Brabant wallon* : M. Pierre Vendy, membre effectif et M. Kevin Natelhoff, [modifié par A.Gt 20-04-2007] membre suppléant;

- *Pour la Coordination régionale de Liège* : M. Christian Dengis, membre effectif et M. Jacques Destordeur, membre suppléant;

- *Pour la Fédération communautaire* : M. Jean Lamblot, [modifié par A.Gt 20-04-2007] membre effectif, et M. Stéphanie Demoulin, [modifié par A.Gt 20-04-



2007] membre suppléant.

2° En qualité de représentants des écoles de devoirs non affiliées à une Coordination régionale :

- Mme Anne Chandelon, membre effectif et M. Dickens Kasongo, membre suppléant;
- Mme Magali Kremer, membre effectif et Mme Dominique Poncelet, membre suppléant.

3° En qualité de représentant des organisations de jeunesse, proposé par le Conseil de la jeunesse d'expression française :

- M. Vincent Vandeplast, membre effectif et M. Brigitte Rolet, membre suppléant. *[modifié par Agt 14-11-2006]*

4° En qualité de représentant des centres de jeunes, proposé par la Commission consultative des maisons et centres de jeunes :

- M. Olivier Leblanc, membre effectif et Mme Catherine Bronne, membre suppléant.

5° En qualité de représentant des organisations d'éducation permanente, particulièrement représentative des familles, proposé par le Conseil supérieur de l'éducation permanente :

- M. Henry Cahay, membre effectif et Mme Monique Couillard, membre suppléant.

6° En qualité de représentant des organismes de formation agréés sur la base de l'article 20, alinéa 4, du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire :

- Mme Danièle Dascotte, membre effectif et Mme Reine Marcelis, membre suppléant.

7° a) En qualité de délégué du Ministre de l'Enfance :

- Mme Jasira AMMI, membre effectif et Mme Gaëtane Van Uytvanck, *[modifié par A.Gt 20-04-2007]* membre suppléant. *[modifié par Agt 17-01-2006]*

b) En qualité de délégué du Ministre de la Jeunesse :

- M. Dany Josse, membre effectif et M. Olivier Hellebaut, membre suppléant. *[modifié par Agt 17-01-2006]*

8° En qualité de délégués de l'administration de l'O.N.E. :

- M. Emile Pirlot, membre effectif et Mme Carine Jansen, membre suppléant;
- Mme Olivia Laznicka, membre effectif, Mme Lucie Nunes, membre suppléant.

9° En qualité de délégués du Service jeunesse :

- Mme Anne-Marie Masset, membre effectif et M. Frédéric Vandamme, membre suppléant;
- Mme Patricia Hubert, membre effectif et M. Françoise Cremer *[modifié par A.Gt 20-04-2007]*, membre suppléant.

10° En qualité de délégué des Services de l'Inspection visés à l'article 26 du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs :

- M. Jean-Pierre Tournois, membre effectif et M. Freddy Renier,



---

membre suppléant.

**11°** En qualité de délégué des coordinateurs des milieux d'accueil de l'O.N.E. :

- Mme Annick Cognaux, membre effectif et Mme Claude Lemoine, membre suppléant.

**12°** En qualité de délégué de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse :

- Mme Dominique Delvaux, membre effectif et M. Michel Vandekeere, membre suppléant.

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 15 mai 2005.

Bruxelles, le 26 mai 2005.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme C. FONCK

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse,

Mme F. LAANAN